

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
SERVICES DU PREMIER MINISTRE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
PRIME MINISTER'S OFFICE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET  
DU JEUDI 23 MAI 2019

\*\*\*\*\*

*Yaoundé, le 23 mai 2019*

Sous la présidence du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE**, s'est tenu ce jeudi 23 mai 2019 dès 10 h à l'immeuble principal abritant ses Services, un Conseil de Cabinet consacré à la poursuite de la réflexion sur la réduction des coûts des facteurs et l'amélioration de l'offre de service. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Outre les rapports d'exécution des directives données à l'issue des assises du 31 janvier et du 28 février 2019, deux thématiques ont été présentées à l'occasion dudit Conseil :

1. *la stratégie de réduction des coûts de construction des infrastructures routières*, exposée par le Ministre des Travaux Publics.
2. *la stratégie d'amélioration de l'offre de service dans le secteur aérien, terrestre, maritime et ferroviaire en vue de la performance des entreprises nationales*, présentée par le Ministre des Transports.

Prenant la parole au terme de la communication introductive du Chef du Gouvernement, le Ministre des Travaux Publics a d'emblée indiqué que le cadre normatif de conception et de classification des voies de circulation routière est défini par le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière au Cameroun, qui comprend les autoroutes, les routes nationales, régionales et communales.

Evoquant ensuite les facteurs déterminants des coûts des travaux de construction des projets routiers, le Ministre a fait savoir que le renchérissement des coûts des travaux routiers est principalement dû aux insuffisances observées dans la réalisation des études techniques et géotechniques. A cela, s'ajoutent les contraintes inhérentes à la fiscalité, aux indemnités et déplacements des réseaux, les incertitudes dans les délais de paiement des entreprises, le recours ou non à la concurrence dans l'attribution des marchés ainsi que l'évolution des prix des principaux intrants tels que le ciment, le fer, le bitume et les granulats.

Poursuivant son propos, il a indiqué que la stratégie à l'œuvre pour réduire les coûts des travaux de construction des infrastructures routières porte notamment sur (i) l'adoption d'une nouvelle approche de fixation des prix unitaires fondée sur des sous-détails élaborés et non sur des prix moyens pratiqués ; (ii) la réalisation de la commande publique sur la base des études techniques rigoureuses et conformes aux critères de maturation des projets d'investissement ; (iii) le redimensionnement des routes pour diminuer les coûts des terrassements et des chaussées ; (iv) la promotion des contrats de partenariats public-privé dans la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières ; (v) la maîtrise de la fiscalité liée à la construction routière et des coûts des intrants.

Enfin, le Ministre des Travaux Publics a souligné que la mise en œuvre d'une industrie routière inclusive fondée sur la promotion de quelques champions nationaux, la pratique des études et travaux en régie, la mise à niveau des Petites et Moyennes Entreprises catégorisées et spécialisées devrait contribuer à augmenter le linéaire des routes bitumées à un coût relativement bas.

Intervenant à son tour, le Ministre des Transports a présenté la stratégie d'amélioration de l'offre de service dans les différents modes de transport, à l'effet de réduire les coûts de transaction que supportent les entreprises. Ainsi, les actions menées dans le sous-secteur aérien se rapportent à la poursuite de la modernisation des équipements des aéroports, au renforcement des mesures de sûreté et de sécurité

aériennes par la mise aux normes OACI et IATA des aéroports de Yaoundé et de Douala, à la mise en œuvre du plan de relance de CAMAIR-Co, en dépit des difficultés d'exploitation que le Gouvernement s'emploie à résorber.

En ce qui concerne le transport routier, la réalisation d'un audit technique et administratif a permis de délivrer des autorisations d'ouverture des terminaux à 150 compagnies de transport interurbain de personnes répondant aux standards. Les perspectives d'amélioration de l'offre dans ce domaine vont notamment dans le sens d'une meilleure structuration des acteurs du transport des produits divers, la mise en place d'un système de transport urbain de masse dans les principales villes ainsi que la professionnalisation de l'activité du transport urbain par taxis.

Dans le sous-secteur maritime, l'amélioration de l'offre de service se traduit par la modernisation du port autonome de Douala à travers la mise en service d'un troisième portique de quai et la finalisation de la première phase de construction du port en eaux profondes de Kribi. La poursuite de la deuxième phase du port de Kribi et la construction du port autonome de Limbe constituent les axes prioritaires du Schéma directeur portuaire national, auxquels se greffe la restructuration du Chantier Naval et Industriel du Cameroun afin de rendre ces ports plus compétitifs.

S'agissant du sous-secteur ferroviaire, les actions réalisées dans le cadre du Plan directeur ferroviaire national ont conduit au renouvellement du matériel roulant fret à travers l'acquisition de 22 locomotives, de 75 wagons citernes et de 100 wagons plates-formes. Les projets mis en œuvre dans le cadre du premier plan quinquennal de réhabilitation des infrastructures ferroviaires portent sur le renouvellement de 175 km de voies ferrées entre Batchenga et Ka'a, la sécurisation de 06 passages à niveau dans les villes de Yaoundé et Douala ainsi que l'aménagement des gares. La deuxième phase de ce plan prévoit le renouvellement de 670 km de voies ferrées, la construction de nouvelles gares voyageurs et la modernisation du matériel d'entretien de la voie.

Pour conclure, le Ministre des Transports a évoqué les actions en cours pour améliorer la cohérence entre les différents modes de transport.

Au terme des échanges qui ont suivi ces exposés, le Chef du Gouvernement a instruit le Ministre des Travaux Publics de lui soumettre des propositions concrètes en vue de la mise en place d'une unité de production du bitume. Au Ministre des Transports, le Premier Ministre a demandé de veiller à la réalisation du plan de relance de CAMAIR-Co et de poursuivre la mise à niveau des compagnies de transport interurbain. Il devra également s'atteler à l'opérationnalisation complète du Port de Kribi et à la construction du Port de Limbe, ainsi qu'à l'exécution des projets visant l'amélioration du réseau ferroviaire.

Le Conseil s'est achevé à 13 h, après la présentation des rapports du Ministre du Commerce et du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural sur l'exécution des directives qui leur ont été prescrites au cours des Conseils de Cabinet du 31 janvier et du 28 février 2019.-

Yaoundé, le 23 MAY 2019



**Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre**

**FOUDA Séraphin Magloire**

